

# CARNET DE BALADE

En région méditerranéenne

**SPECIAL**

**PREVENTION  
INCENDIE**





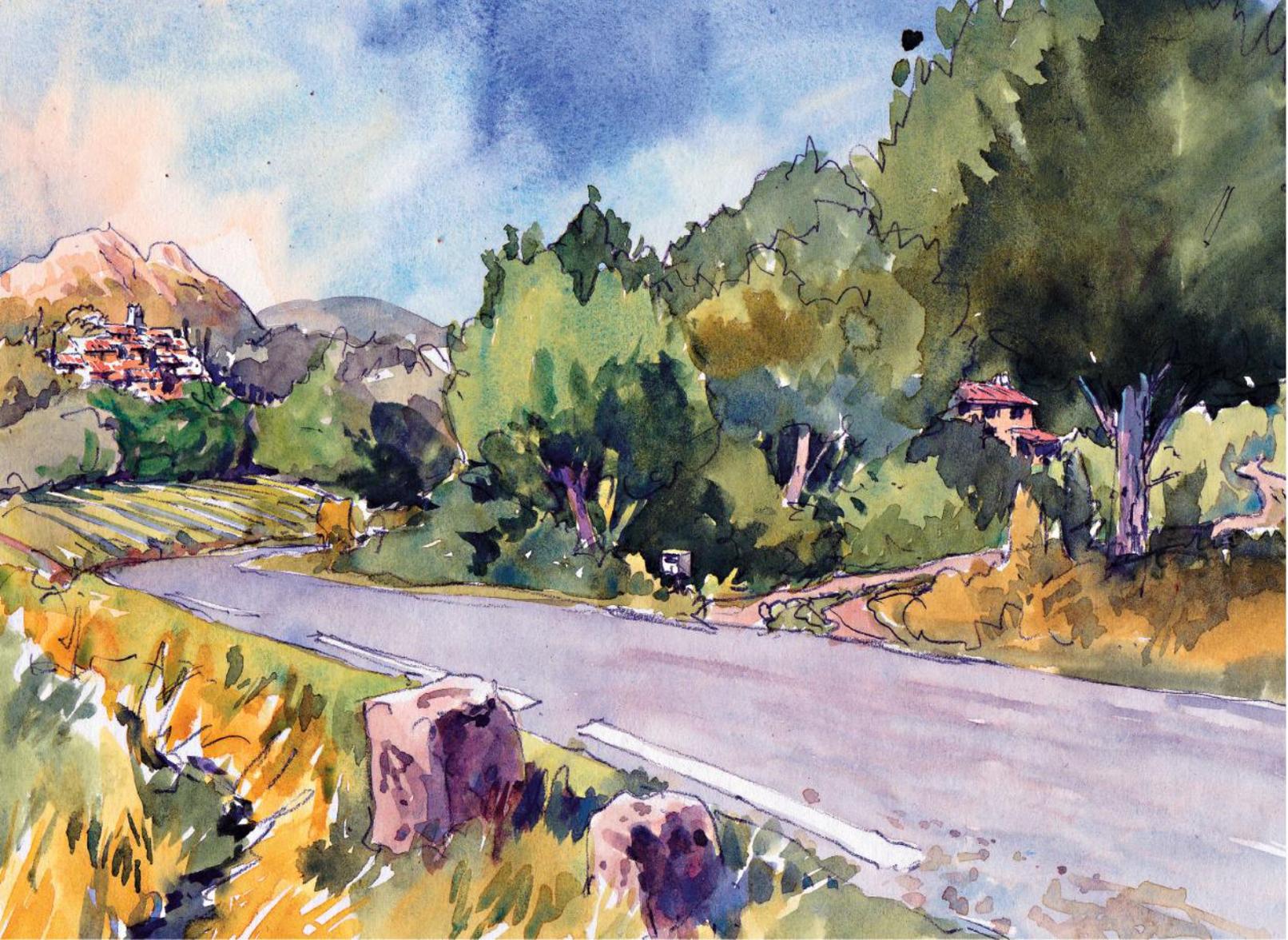
# TOUS MOBILISÉS !

En région méditerranéenne

**E**n été, plus de la moitié des feux sont dus à l'imprudence. Une plus grande vigilance collective permettrait d'éviter près de 1200 incendies chaque année en moyenne.

- 🔥 Les sapeurs pompiers, les pilotes d'avions bombardiers d'eau et les patrouilles de surveillance sont mobilisés, facilitons leur mission.
- 🔥 Résident en forêt, promeneur, touriste, soyons tous des acteurs de la sécurité des forêts en évitant les pratiques à risques et en respectant le code forestier.

→ Tous vigilants !



# LES PRATIQUES À RISQUES



## En forêt, le risque

- Ⓢ Déclencher un départ de feu très vite impossible à maîtriser sans moyen d'extinction et qui peut provoquer de graves dommages.
- Ⓢ Être pris dans un incendie de grande ampleur sans trouver rapidement une zone de protection.

## Sur la route, le risque

- Ⓢ Le mégot jeté depuis le véhicule peut très vite enflammer les herbes sèches.
- Ⓢ En stationnant sur les zones herbeuses, le pot catalytique du véhicule, très chaud, peut provoquer un incendie.



## Au jardin, le risque

- Ⓢ Déclencher un départ de feu en brûlant des végétaux ou en utilisant un barbecue.
- Ⓢ Subir un incendie qui se dirige vers la propriété située à proximité d'une zone combustible.



## Bref,

- Ⓢ En Forêt, je ne fais pas de feu de camp, je ne fume pas.
- Ⓢ Sur la route, je ne jette pas mon mégot.
- Ⓢ Dans le jardin, en été, je ne brûle pas de végétaux, je suis prudent avec les barbecues.
- Ⓢ Avant l'été, je débrousaille les abords de ma maison.

# LES DANGERS DE L'INCENDIE

L'incendie cause de lourdes pertes humaines, matérielles et forestières.

☉ La fumée très toxique arrive avant les flammes. Elle désoriente et peut causer des malaises et des asphyxies.



☉ Le feu "court" plus vite qu'un randonneur. Sa vitesse de propagation peut dépasser 5 km/h avec des accélérations en fonction du relief et de la force du vent.

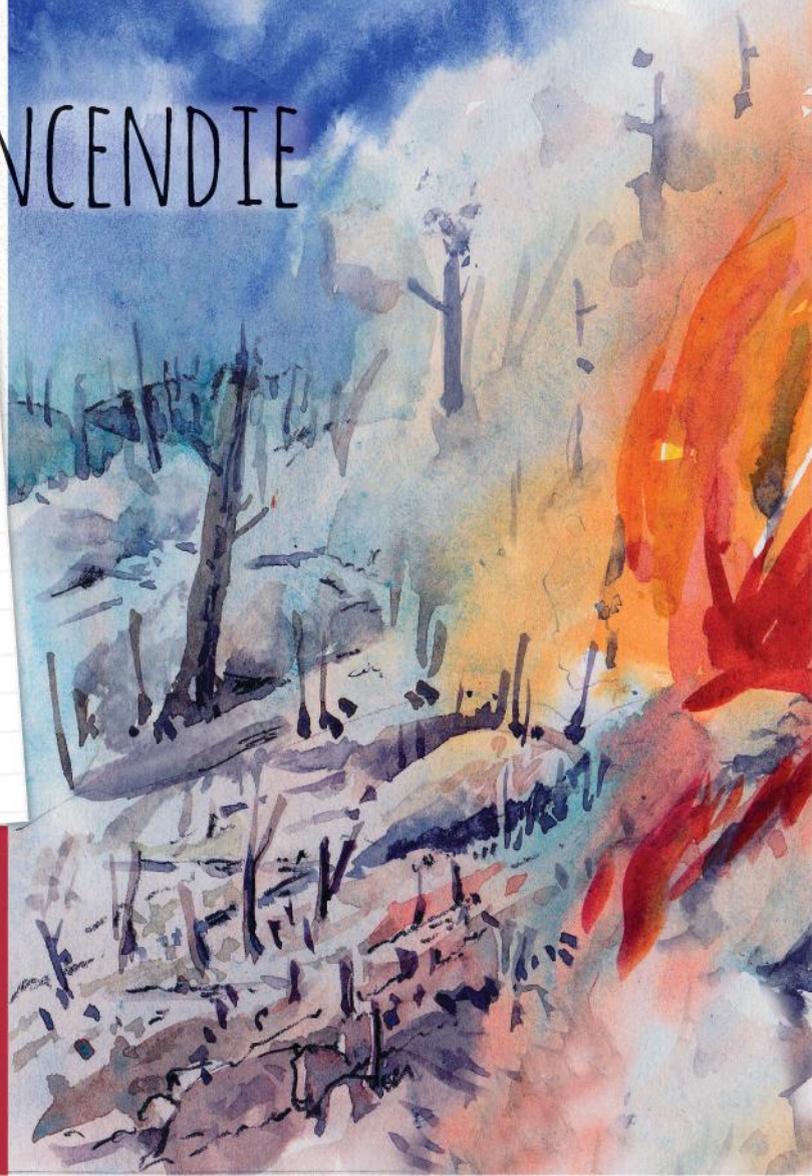


☉ La panique face à un incendie peut provoquer des accidents mortels.



Bref,

☉ à proximité d'un incendie, je suis en danger car exposé à des températures et des fumées intenses.



# FACE AU FEU

les bons gestes!

## En forêt

- 🕒 Garder son calme.
- 🕒 S'éloigner du feu.
- 🕒 Surpris par la fumée, respirer à travers un linge humide.



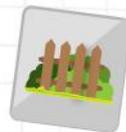
## En voiture

- 🕒 Rebrousser chemin et s'éloigner du feu.
- 🕒 Ne jamais sortir du véhicule, fermer les vitres et allumer les phares sans couper le moteur.



## Au jardin

- 🕒 Une habitation en dur, aux abords correctement débroussaillés est le meilleur refuge.
- 🕒 Avant l'arrivée du feu, ouvrir le portail, arroser les façades des bâtiments, rentrer les tuyaux et bouteilles de gaz, puis se mettre à l'abri, en prenant soin de fermer toutes ouvertures et ventilations.
- 🕒 Ne jamais décider au dernier moment de quitter l'habitation.





# L'ACCÈS EN FORÊT



En période à risque,  
l'accès aux massifs forestiers  
peut être interdit par arrêté  
préfectoral.

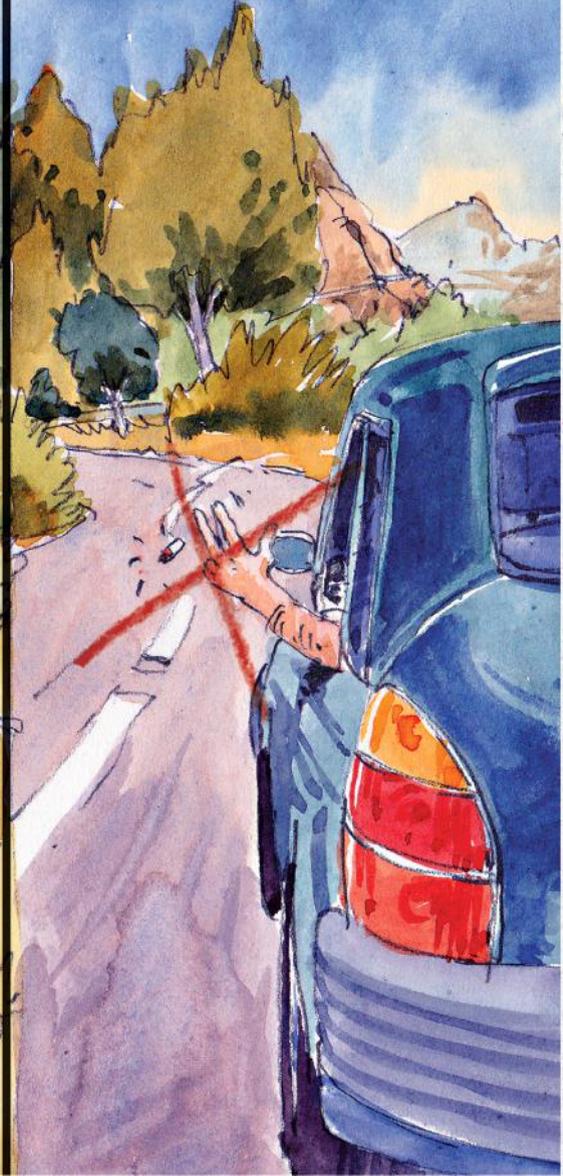
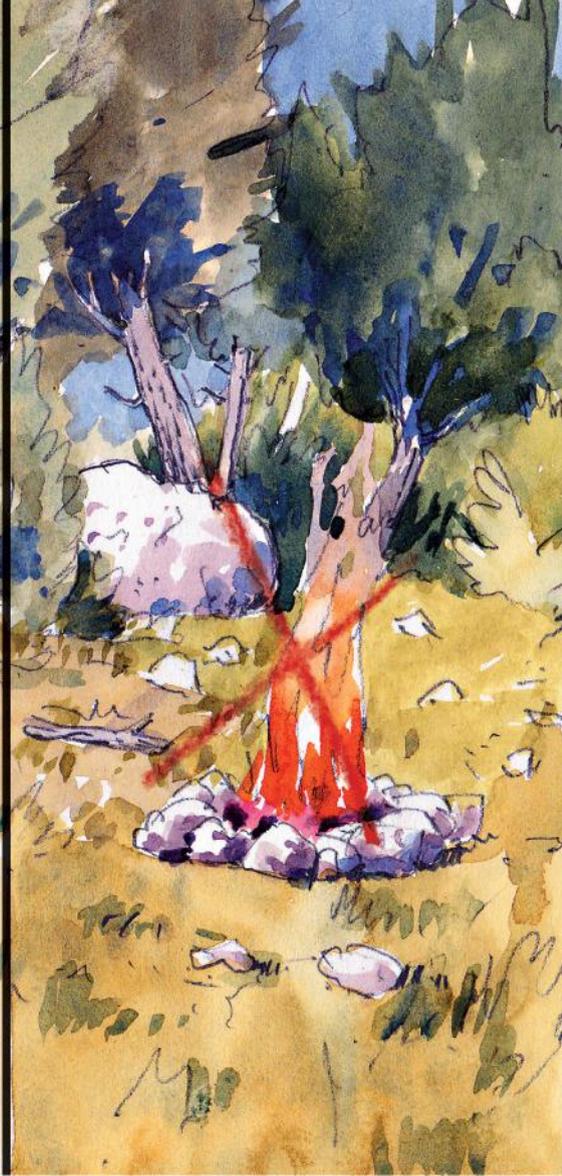
## Renseignez-vous

- Alpes-Maritimes → 04 89 96 43 43
- Aude → aude.gouv.fr
- Bouches-du-Rhône → 08 11 20 13 13
- Corse du Sud → corse-du-sud.gouv.fr
- Haute-Corse → haute-corse.gouv.fr
- Var → 04 89 96 43 43
- Vaucluse → 04 88 17 80 00
- Pyrénées-Orientales → 04 68 38 12 05
- prevention-incendie66.com

Bref,  
pour une sortie en forêt,

- Je vérifie si le site est ouvert au public.
- Je consulte la météo.
- Je n'oublie pas mon téléphone mobile.
- Je préviens mon entourage de mon itinéraire.
- Je ne quitte jamais les chemins balisés.
- Je stationne toujours de façon à ne pas gêner les secours.





# LES INTERDICTIONS

## Au jardin

- ① Les propriétaires d'une maison située à moins de 200 m d'un espace boisé sensible, doivent débroussailler les abords des constructions.
- ② Le brûlage des déchets verts est strictement interdit, sauf pour les produits du débroussaillage et selon des arrêtés préfectoraux en vigueur sur l'emploi du feu.
- ③ Équipez votre barbecue d'une grille pare-brandons, prévoir de l'eau à proximité.



## En forêt

- ① Toute l'année, le code forestier interdit "de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à 200 m des bois, forêts, landes, maquis et garrigues."
- ② En été, il est également interdit de fumer en forêt.



## Sur la route

- ① Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents sur les voies qui traversent les zones boisées, maquis et garrigues.





# TOUS EN ALERTE !

« Tuer le feu  
dans l'œuf ! »\*

## Les patrouilles

- ④ Des patrouilles journalières (personnels de l'Office National des Forêts et des DDT(M) ainsi que des départements - Forestiers Sapeurs -, bénévoles des Comités Communaux feux de forêt...) circulent dans les massifs pour la détection précoce des éclosions et l'extinction des feux naissants.

## Le guet aérien

- ④ Des avions bombardiers d'eau survolent les zones à risque afin d'intervenir au premier stade de l'incendie (largage de 3 000 litres).

## Le pre-positionnement des moyens

- ④ En fonction des niveaux de risque, les groupes feux de forêts des Sapeurs Pompiers sont positionnés dans les massifs pour réduire les temps d'intervention.

## La recherche des causes

La recherche des causes et circonstances des incendies est aujourd'hui systématique après un incendie ; l'enquête a pour but d'identifier la cause, voire de retrouver les auteurs. Gendarmes, forestiers et sapeurs pompiers composent ces équipes d'experts.

\* Telle est la doctrine des intervenants de l'alerte et de la lutte pour une action efficace contre les incendies.

# LES SANCTIONS



cigarette

- ① En forêt, allumer une cigarette ou un feu de camp est passible d'une amende de 135 €.

mégots

- ① Les automobilistes surpris à jeter sur la route leur mégot, peuvent être verbalisés (135 €) par les agents assermentés (gendarmerie, police, ONCFS, DDTM...) simplement en relevant leur numéro d'immatriculation.

circulation

- ① Le stationnement et la circulation des véhicules sur les pistes forestières sont interdits (135 € d'amende).
- ① La circulation de tout véhicule en forêt hors des pistes est punie de 1500 € d'amende.

débroussaillage

- ① Les travaux de débroussaillage sont obligatoires. En cas de non-exécution, diverses pénalités peuvent être appliquées : procès-verbal (135 €), mise en demeure et exécution d'office et /ou astreinte...

responsabilité

- ① Les auteurs, même involontaires d'un incendie sont systématiquement recherchés et poursuivis.
- ① Les auteurs d'un départ de feu par imprudence sont passibles d'une amende de 3750 € et d'un emprisonnement de 6 mois. Ces sanctions peuvent être aggravées si les dégâts causés à des tiers sont importants.
- ① Ne pas avertir en cas de responsabilité d'un incendie par négligence, est un délit pour inaction fautive, lourdement condamné.



## Fumer et faire du feu est interdit en forêt !

-  *Smoking and lighting fires are forbidden in forests*
-  *Rauchen und Feuer anzünden ist im Wald verboten*
-  *Roken en brand maken is in de bos verboden*
-  *Està prohibido fumar y encender fuego en el bosque*
-  *E vietato fumare e accendere fuochi in foresta*
-  *Està prohibit fumar i fer foc al bosc*

## Il est interdit de jeter des mégots sur les routes !

-  *It is forbidden to throw your cigarette butt on the road*
-  *Es ist verboten seine Kippe auf der Straße zu werfen*
-  *Het is verboden zijn peukje op de weg te werpen*
-  *Està prohibido tirar las colillas en la carretera*
-  *E vietato buttare mozziconi di sigaretta per strada*
-  *Està prohibit llençar burilles de cigaretta a la carretera*

## Le brûlage des végétaux est interdit en été !

-  *Never burn vegetation in summer*
-  *Im Sommer verbrennen Sie nie Gartenabfällen von Laub*
-  *In de zomer plantaardige vezel nooit verbranden*
-  *Nunca quemem vegetación en verano*
-  *Non bruciare mai vegetali in estate*
-  *No cremeu mai vegetació o restes de vegetació a l'estiu*

**Vous êtes témoin d'un départ de feu,  
téléphonez au 18 ou au 112  
pour prévenir les secours**



**112**

**18**

-  **Witness a fire start, phone 18 or 112**
-  **Zeuge eines beginnenden Brandes,  
wählen Sie 18 oder 112**
-  **Getuige van een beginnende brand, bel 18 of 112**
-  **Testigo de un incendio, llame al 18 o al 112**
-  **Testimone di un incendio, chiama il 18 o il 112**
-  **Si veieu un inici d'incendi, truqueu al 18 o al 112**

# TÉMOIN 18 et/ou 112 D'UN DÉPART DE FEU

Donnez l'alerte!

- ☎ Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.
- ☎ Soyez rapide pour alerter, précis pour localiser, clair pour renseigner.
- ☎ Plusieurs précisions vous seront demandées par l'opérateur : le lieu et la cause éventuelle, l'importance des dégâts et les menaces possibles.
- ☎ Plus vous êtes précis dans vos informations et plus vite les secours mobilisent des moyens adaptés.

# POUR VOTRE SÉCURITÉ EN FORÊT



indispensable

Retrouvez notre  
**APPLICATION  
PRÉVENTION INCENDIE,**  
pour être informé sur le risque incendie,  
l'accès aux massifs, l'emploi du feu...



[www.prevention-incendie-foret.com](http://www.prevention-incendie-foret.com)

Campagne 2016 réalisée par :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

En collaboration  
avec les Comités  
Communaux  
Feux de Forêts